

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de février 2023, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 8 février 2023

N° 11

**Objet : Demande d'aide
financière auprès de l'État -
Dévoisement des canalisations
d'adduction d'eau potable et
d'eaux usées sur le pont des
Arches à Digne-les-Bains**

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 17), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUDRAN Michel a donné pouvoir à INNOCENTI Valérie
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

Étaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
GONCALVES Gilles, a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à KUHN Francis

Étaient excusés :

AUZET Guy	CROZALS Florent	PRIMITERRA Geneviève
BALIQUE François	FLORES Sylvain	REBOUL Childéric
BASSET Françoise	GRAVIERE Remy	SAVORNIN Béatrice
BERTRAND Philippe	ISOARD Christian	TEYSSIER Eliane
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy
CAZERES Benoit	PELESTOR Michel	
CHABAL CALVI Nadia	POURCEL Simone	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

La circulaire préfectorale n° 1067 du 07 décembre 2022 rappelle aux établissements publics de coopération intercommunale les dispositions relatives à l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2023.

Les travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont éligibles à la DETR 2023 avec un taux d'intervention de l'État compris entre 20 et 60%, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 300 000 euros.

Le Département des Alpes de Haute Provence déplace le pont des Arches : l'ouvrage doit être démoli et reconstruit en l'aval de l'existant.

Dans le cadre de la reconstruction de ce pont, le Service Eau et Assainissement de Provence Alpes Agglomération doit déplacer les 2 canalisations présentes sur ce pont :

- un réseau d'eaux usées en refoulement Ø 110 mm acier
- un réseau d'adduction d'eau potable Ø 350 mm acier.

Les travaux préparatoires en rive gauche de la Bléone, correspondant au dévoiement d'une canalisation d'eau potable, démarreront au 1^{er} trimestre 2023.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 682.960 euros HT, financé sur les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement.

Provence Alpes Agglomération sollicite l'État afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Total HT	Recettes	Montant	Taux
Maitrise d'œuvre	42 360 €	Subvention Etat DETR	300 000 €	43,93%
Frais annexes (constat d'huissier, CSPS...)	4 700 €	Auto-financement	382 960 €	56,07%
Travaux préparatoires	42 340 €			
Travaux de réseaux AEP-EU en berges, sur le pont, regards et équipement, raccordement et mise en service	502 410 €			
Essais de réception	12 600 €			
Frais divers et imprévus (5%)	30 200 €			
Provision pour risques (8%)	48 350 €			
TOTAL	682 960 €	TOTAL	682 960 €	100,00%

Provence Alpes Agglomération demande le montant maximum de la subvention soit 300 000 €uros, ce qui correspond à 43.93 % du montant de l'opération selon le budget prévisionnel des dépenses.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 25 janvier 2023.

Il vous est demandé :

- D'APPROUVER le projet ;
- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant de 682.960 euros HT ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention de 300.000 euros auprès de l'État (DETR 2023) et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,


Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,


René VILLARD

PUBLIE LE : 15 FEV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230208-11_08022023